

XII – EFFORTS DE GUERRE

L'armée comme la société civile, gagnée par l'esprit des Lumières devait se réformer ; en 1790 et 91, les contestations et réclamations s'amplifient, les effectifs diminuent ; après une première levée en masse en 92, l'exécution du roi place la Convention Montagnarde dans une situation désespérée devant à la fois faire face à la guerre aux frontières contre les monarchies voisines et aux conflits intérieurs. Les hommes politiques de la Révolution n'avaient pas souhaité une militarisation de la société, cette situation les y contraint.

Une nouvelle levée en masse de 300000 hommes est décidée en 1793 ; le nombre de volontaires étant insuffisant, il est imposé aux communes de les trouver parmi les hommes célibataires et veufs sans enfants de 18 à 25 ans, sans autorisation de remplacement. (Les milices recrutées de la même façon parmi les hommes de 18 à 40 ans et qui renforçaient l'armée royale avaient été supprimées en 91, comme demandé dans les cahiers de doléances)

Au mois de pluviôse de l'An II, cinq citoyens de Beateville sont au service de la patrie :

François Arnaud, Jean Germa dit Lebret, Jean Paul Gabalda, Jean Marmy et Jean Milhès.

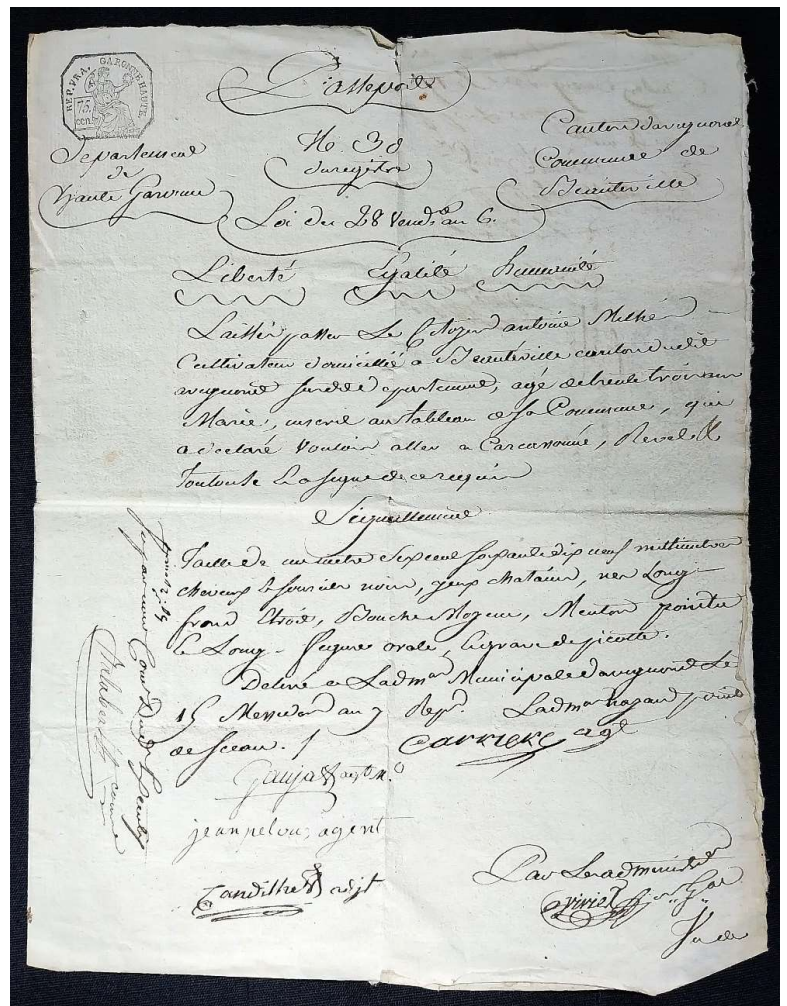
Face à l'inquiétude des hommes mobilisés pour le sort de leur famille en leur absence, la protection sociale est élargie : *"selon la loi de pluviôse de l'An II qui règle le mode des pensions indemnité et secours accordé aux défenseurs de la patrie et à leur famille"* ont été recensées 4 familles *"qui ont droit aux secours à raison du service de défenseur de la patrie dont le travail était nécessaire à la subsistance de ladite même famille"* (AC - 1D2 p 10). Les aides concernaient non seulement femmes et enfants, mais ascendants et collatéraux.

Par la suite, en 1798, une nouvelle conception de la participation civile citoyenne sera pensée pour renforcer l'armée de métier, **la conscription universelle et obligatoire pour tous les hommes âgés de 20 à 25 ans**. Ils restaient conscrits sur les listes durant cinq ans ; dans la classe (année) appelée, les plus jeunes devaient partir les premiers, mais le principe fut détourné par le tirage au sort et la possibilité pour les plus aisés de payer un remplaçant ; le service durait cinq ans.

Les impôts sont régulièrement augmentés ; les prélèvements se succèdent ; à partir de 93, c'est Antoine Milhès qui sera désigné pour les recueillir et en assurer l'acheminement vers le district, *"personne d'autre n'ayant voulu de cette charge"*, qui ne devait pas attirer les sympathies ... *Antoine Milhès était Agent National, c'est-à-dire chargé "de requérir et de poursuivre l'exécution des lois, ainsi que de dénoncer les négligences apportées à cette exécution et les infractions qui pourraient se commettre"*.

Les agents nationaux étaient les représentants du gouvernement auprès des administrations des districts et des communes.

Ils étaient autorisés à se déplacer mais devaient posséder un passeport. Ici celui d'Antoine Milhès délivré par le canton d'Avignonnet le 19 pluviôse de l'An VIII (doc privé)



Une "**Loi des Suspects**" charge des comités de surveillance dans chaque arrondissement de lister et d'arrêter toute personne jugée ennemie de la Révolution, par sa conduite, ses propos, ses relations, ...
Des certificats de civisme sont délivrés aux personnes favorables au nouveau régime
Le 24 Prairial de l'An III (1D2-page 26) sera demandée au Conseil de Beauteville

"la liste du désarmement des hommes qui ont participé aux oreurs sous la tiranie et celle des denonsateurs des asasains qui nous a été demandée par les dittes loys . Le Conseil, après être rassemblé et examiné la rondissement de la ditte commune ny conet aucun citoyen d'être denonseur ni avoir denonsé sous la tiranie"

Réquisitions : Les séances du conseil municipal font incessamment état de réquisitions pour l'armée révolutionnaire, que les commissaires du district viennent recenser et exiger avec toute la célérité possible ; en 93 les mouvements de troupes sont nombreux, vers la frontière espagnole notamment ; les districts doivent trouver de quoi accueillir et nourrir soldats et chevaux.

Exemples de réquisitions sur les productions agricoles et bétail

- Au mois de Nivôse de l'An II, la commune est requise de fournir 200 quintaux de millet ; la réquisition a donné :

68 setiers de Pelissier Cadet
68 setiers sur le bien de Buisson émigré
10 setiers de Paul Germa
2 setiers de Raymond (?)
2 setiers d'Etienne Crouzil.

"Total cent cinquante setiers qui équivalent à peu près les deux cent quintaux, que les susnommés seront invités par un avis de la commune à se tenir prêts pour la remise du dit millet dans le plus court délai, faute de quoi ils seront responsables du retard et des événements que le défaut de remise pourrait occasionner."

- le même mois, recensement du fourrage par le citoyen Trichaut de Villefranche qui
" nous ayant exhibé un arrêté du district et ensemble la lettre du Directoire au dit district qui l'a nommé commissaire à cet effet, et nous étant transportés aux divers endroits pour avoir pleine connaissance du fourrage que les habitants de cette commune pouvaient avoir, nous avons trouvé qu'il a été recueilli en paille 14000 quintaux et en foin 919 quintaux ; les paires de labour qui sont dans cette commune sont au nombre de quarante paires. Sur quoi le commissaire mit en réquisition pour l'approvisionnement des armées la quantité de nonante un quintal de paille et pas de foin."

- le 10 germinal de l'An II est fait *"le recensement très exact des grains et farine qu'il y a dans cette commune"*

- Le 13 floréal de l'an II, le citoyen Pujol, commissaire nommé par le district vient *"effectuer le recensement des cochons, tant male que femele et mettre en réquisition la huitième partie d'iceux conformément à l'arrêté du Comité de Salut Public, et il nous a requis de vouloir l'accompagner chez les particuliers"*

- Le 30 fructidor de l'An II ce sont *"tous les chevaux, juments, mules, mulets et boeufs"* qui sont réquisitionnés pour transporter nourriture et matériel vers Narbonne, et de là vers le front des Pyrénées Orientales.

- Le 24 brumaire de l'An III : *"pour effet d'accélérer la prompte fourniture des vingt charrettes, soixante chevaux, mules ou mulets et soixante harnais assignés au district pour le transport des subsistances et fourrages depuis Narbonne au quartier général de l'armée des Pyrénées Orientales, après avoir parcouru la commune avec le dit commissaire pour voir s'il s'y trouvait quelque'un des objets ci-dessus mentionnés propres à remplir les voies de l'arrêté, nous déclarons et certifions qu'il ne s'y en trouve aucun."*

- Le 30 brumaire, c'est 600 quintaux de blé qui sont requis et la commune présente une réclamation au district démontrant que la quantité est énorme pour une petite commune qui a déjà plusieurs fois été taxée, et qu'il ne lui restera plus un grain pour assurer la semence suivante. Le district répond sévèrement par un nouveau recensement

Les biens de la commune sont aussi recensés : la commune de Beauteville dit " ne posséder que quelques pièces de terre et n'avoir a aucun moment eu de revenus ; les pièces de terre sont les suivantes (Thermidor An II) :

- deux quarterées à l'Houm
- une quarterée et demi au lieu dit Simetière
- une quarterée et demi en Couffet
- deux quarterées au pont de Beauteville
- deux boisseaux à la Palanque d'en Negres
- quatre boisseaux à St Andrieu

Cloches et cordes

Un arrêté du 4 germinal de l'an II mit en réquisition les cordes et les cloches (afin de les fondre pour fabriquer des canons) des églises, ne laissant qu'une seule cloche dans chaque commune. Il semblerait que Beauteville ait échappé à cette exigence. Par contre la commune de Montclar a vu partir quatre de ses cloches, ainsi que nous le raconte un document qui a bien failli disparaître, intitulé "note d'histoire locale" dans un petit bulletin mensuel écrit et distribué aux familles par le curé G. Raynaud en 1924, et qui mérite d'être ici recopié bien qu'appartenant à l'histoire de notre village voisin ... : *"Montclar, qui aujourd'hui s'enorgueillit de posséder cinq cloches est demeuré longtemps avec une seule ; la Révolution était passée par là (...) Mais Montclar ne fut pas toujours déshéritée ; voici ce que m'a dit, presque nonagénaire, une vieille hier soir en faisant sa prière. Ses accents étaient bien ceux de la vérité" :*

Un joun de la bilo bésino Oun penjèbon la guilhoutino Quatre ou cinq hommes furieuses Benguèroun brulla nostros crousés. Pei nous panèroun las campanos Dél paouré clouquiè despenjados ! Hurousomen qué le Papa Réussissec a les troumpa Dins le paillè n'amaguec uno Qué gardec coumo uno fourtuno Quan partisqueroun les bandits Nous daissèroun toutis estourdis D'aquel malur, toutis en larmos ! Diguèron que per croumpa d'atmos las campanos dibrion se foundré. Las carguèroun sur la carréto Qué per toutos fousquec estréto E despei lors le campagniè Nou mountec maï dins le clouquiè. Pus tard, lountems apretz, quan la pats attendudo A la gleizo, al païs fousquec randudo, Un joun de Pascos le Papa Al clouquiè fasquet campa Nostro campaneto salvado De soun toumbel réssucitado. Grando joïo dins lé bilatgé Qu'abio troublat tan dé tapatgé ! Mès dempei alabets, quan nostre angélus souno, N'aben qu'uno campano, é maï la pus pitchouno.	Un jour de la ville voisine Où l'on pendit la guillotine Quatre ou cinq hommes furieux Vinrent brûler nos croix Puis ils nous volèrent nos cloches Du pauvre clocher décrochées ! Heureusement que Papa Réussit à les tromper Dans la paille il en cacha une, Qu'il garda comme une fortune. Quand les bandits furent partis, Nous laissant tout étourdis De ce malheur, tous en larmes ! Ils dirent que pour acheter des armes Les cloches devaient être fondues Ils les chargèrent sur la charrette Qui, pour elles-toutes fut trop étroite Et depuis lors, le carillonneur Ne monta plus sur le clocher. Plus tard, longtemps après, quand la paix tant attendue A l'Eglise, au pays, fut rendue, Un jour de Pâques, Papa, Au clocher fit raccrocher Notre petite cloche sauvée, De son tombeau ressuscitée. Grande joie dans le village Qu'avait troublé tant de tapage ! Mais depuis lors, quand sonne notre angélus Nous n'avons plus qu'une cloche, et encore la plus petite.
--	---